

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 19.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 MAI 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 17 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 17 (17 pour)
- Secrétaire de séance : Jean-Yves SIGAUD

Le six mai deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représenté : LOMBARD Pascal représenté par SCHÜLER Jean à qui il a donné procuration

Absent excusé : MARTIN Florent.

ORDRE DU JOUR : Constitution de provisions au budget annexe du SPANC

La CCSB a l'obligation de constituer une provision pour couvrir les impayés de plus de deux ans de retard de paiement et cette provision doit représenter au minimum 15 % du montant des créances. Il est donc proposé de constituer une provision au compte 6817 du budget annexe du SPANC 2025 pour 885 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve la constitution de cette provision au budget annexe SPANC 2025.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Jean-Yves SIGAUD

Publiée le : 15 MAI 2025